

Concentrés: Pénurie de protéines en vue à partir de 2022

Dans deux ans et demi, les ruminants devront recevoir une alimentation cent pourcent Bourgeon suisse. La luzerne ou le soja importés seront interdits dès ce moment-là.

Le composant protéique le plus utilisé dans les concentrés pour les ruminants est le tourteau de soja importé. Or les ruminants devront recevoir une alimentation cent pourcent Bourgeon suisse à partir de 2022. C'est ce qu'ont décidé les délégués de Bio Suisse au printemps 2018 afin que le lait de vache Bourgeon soit produit avec les aliments fourragers disponibles en Suisse, c.-à-d. principalement de l'herbe. Ceux qui utilisent encore des concentrés avec du soja importé ou qui complètent les fourrages de base avec de la luzerne importée devront donc bientôt modifier leur affouragement.

La future interdiction d'importation posera un grand défi aux fabricants suisses d'aliments fourragers. Remplacer le soja importé par du soja suisse est difficile. Selon une estimation de la branche, il faudrait quelque 2500 hectares de soja fourrager pour couvrir les besoins actuels. Or l'année passée, les cultures de soja fourrager n'ont atteint qu'une centaine d'hectares.

Il serait plus facile de remplacer le soja par du lupin, mais ce dernier a une plus faible teneur en protéine et il y a peu d'expérience avec cette culture. La féverole et le pois protéagineux contiennent trop peu de protéine pour pouvoir équi-

librer la proportion de protéines d'une ration pour des ruminants. «Si les surfaces de soja ou de lupin n'augmentent pas massivement d'ici trois ans, nous n'aurons que très peu de concentrés protéiques à mettre sur le marché, dit Christian Rytz du moulin Rytz. Le prix de référence et la contribution d'encouragement ont bien été augmentés en 2019, tant pour le soja que pour le lupin, «mais je ne crois pas que les surfaces puissent être suffisamment augmentées car les deux cultures ont certaines exigences climatiques et pédologiques.»

Les moulins prévoient une augmentation des prix

Les composants protéiques indigènes manquants ne sont cependant pas le seul défi pour les fabricants d'aliments fourragers. Si la directive «seulement des fourrages suisses» doit être appliquée à la lettre, cela signifiera que chaque sac d'aliment pour les ruminants devra contenir seulement des matières premières suisses. Les moulins ne stockent cependant pas les composants fourragers suisses séparément des importés mais mettent le tout dans le même silo. Jessica Zimmermann, du moulin Willi Grüninger AG, est préoccupée: «Si nous devons stocker séparément les composants fourragers suisses et étrangers, nous devons construire de nouveaux silos, ce qui n'est pas réaliste.» Une alternative praticable serait le bilan des quantités actuellement discuté par Bio Suisse et qui doit être défini dans un règlement.

Si les organisations membres acceptent ce règlement cet été, la séparation physique des composants fourragers suisses et étrangers continuera de ne pas être nécessaire. Les moulins devraient alors seulement prouver par calcul qu'ils ont stocké



Encore plus important depuis 2022: Des fourrages de base de bonne qualité pour les vaches laitières. Photo: Claudia Frick

autant de fourrages suisses qu'ils en ont effectivement vendus pour les ruminants.

«Nous ne pouvons rien planifier tant qu'il n'est pas sûr que le bilan des quantités soit accepté», dit aussi Jacques Emmenegger du fabricant d'aliments fourragers UFA. Sans bilan des quantités, il est possible que seuls quelques moulins bio puissent produire des concentrés pour les ruminants. «Produire des aliments fourragers purement suisses pour les ruminants reviendra plus cher, alors que le marché des concentrés Bourgeon va nettement diminuer à partir de 2022.»

Produire du lait seulement avec le fourrage de base

«Les producteurs de lait qui ont des rendements élevés doivent être conscients que l'approvisionnement en protéines sera difficile à partir de 2022», dit Christophe Notz, conseiller en production animale du FiBL. Le rendement laitier baisera s'il faut diminuer les composants fourragers protéiques. Bio Suisse a donc formulé avec le FiBL un projet de conseils pour les fermes concernées (voir encadré).

Christophe Notz recommande: «Les concentrés devraient être réservés pour le début de la lactation. La vache a en effet besoin de concentrés énergétiques pendant cette période, et certaines vaches souffrent d'un déficit d'énergie pendant ces cent premiers jours. Le reste du temps, la plupart des vaches peuvent se contenter de fourrages prairiaux car ils contiennent suffisamment de protéines, surtout pendant la saison de pâture.» Les vaches qui ont besoin de beaucoup de protéines dans la ration pour produire du lait devront à moyen terme être retirées de la sélection. L'affouragement d'hiver devra aussi être modifié en enlevant de la ration le maïs et les betteraves sucrières afin qu'il n'y ait pas de surplus d'énergie.

Les fermes qui couvrent leurs besoins de protéines avec de la luzerne bio importée auront aussi de la peine, car ces importations ne seront plus possibles. «La culture de la luzerne sera judicieuse aux endroits adéquats, et peut-être que des partenariats pourront se mettre en place avec d'autres fermes Bourgeon qui ont peu de bétail et qui peuvent cultiver des fourrages de base», dit Christophe Notz.

Le marché du triticale et de l'avoine va diminuer

La réduction à cinq pourcents de concentrés qui entrera en vigueur en 2022 ainsi que la limitation aux fourrages Bourgeon suisses auront aussi des répercussions sur la demande de triticale et d'avoine Bourgeon. Les quantités de ces deux céréales qui sont utilisées par les moulins proviennent presque totalement de cultures suisses, les importations sont très faibles. Le triticale et l'avoine sont jusqu'à présent utilisés presque exclusivement pour les ruminants. «Si on manque de composants protéiques, il n'y aura presque plus besoin de céréales pour les aliments pour les ruminants», dit Eric Droz du moulin Lehmann Bioprodukte. Ces deux céréales ne peuvent pas être utilisées en grandes quantités pour les autres espèces animales. On peut donc craindre que le marché pour le triticale et l'avoine Bourgeon s'effondre à partir de 2022 et qu'il faille développer de nouveaux créneaux.

Sans importations d'aliments fourragers pour les ruminants, les agriculteurs devront s'assurer encore plus que maintenant d'avoir assez de fourrages de la ferme, même en cas de pertes de récoltes. Beatrice Scheurer, du secteur Agriculture de Bio Suisse, le souligne: «Selon les dispositions de Bio Suisse, après 2022, les importations de fourrages grossiers pour les



Les composants des concentrés pour les ruminants devront tous provenir de Suisse à partir de 2022. Photo: schu

ruminants ne seront également possibles qu'avec une autorisation exceptionnelle de l'organisme de certification en cas de grosses pertes de récoltes. En cas d'autorisation exceptionnelle, il faudra acheter en priorité du fourrage Bio UE car les fourrages conventionnels ne seront autorisés que s'il y a pénurie de fourrage Bio UE.» Cette règle est d'ailleurs en vigueur depuis le début de cette année.

Il n'y aura pas d'autorisations exceptionnelles pour l'importation de composants d'aliments concentrés. Depuis 2019, il n'y a en outre plus d'autorisations exceptionnelles pour des cultures fourragères comme le maïs. Les sous-produits de meunerie produits en Suisse avec des céréales importées, comme le son de blé ou la balle d'avoine, ainsi que les vitamines et les additifs, pourront encore être importés après 2022. Claudia Frick



S'inscrire pour des conseils

Pour les fermes avec 15 vaches ou plus, qui affouragent des concentrés protéiques et ont une production laitière de plus de 7000 litres, Bio Suisse finance un conseil par un vulgarisateur du FiBL qui va aider le ou la chef-fe d'exploitation à rendre l'affouragement conforme au Cahier des charges.

Ces conseils comprennent deux visites de la ferme et un conseil mensuel par téléphone ou par courriel. Une analyse de l'état actuel de l'affouragement, de la fécondité et de la santé animale est d'abord effectuée puis une stratégie pour la diminution des concentrés protéiques est définie lors d'une discussion. Une deuxième visite de la ferme est ensuite effectuée après une période d'affouragement.

Ces conseils coûtent aux agriculteurs un forfait de 200.- francs.

Les chef-fe-s d'exploitation qui participent à ce programme seront invités à une rencontre annuelle pour échanger leurs expériences. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à Bio Suisse. Beatrice Scheurer, Bio Suisse

→ Beatrice Scheurer, Secteur Agriculture
beatrice.scheurer@bio-suisse.ch
tél. 061 204 66 18

À commander ou à télécharger gratuitement:

Fiche technique «Diminuer l'utilisation des concentrés en production laitière»

shop.fibl.org > N° de comm. 2019